[Imputation budgétaire] [Donnée 2] [Donnée 3] [Donnée 4]



## KEI OBLIQUE I KANÇAI

## Ministère de [...]

## Arrêté n° [...]

portant autorisation de changement de quotité de travail à temps partiel pour raison thérapeutique

Le [La] ministre [...],

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.2 et L.9;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le contrat n° [...] en date du [...] portant engagement de [M. / Mme] [Nom] [Prénom] ;

Vu l'arrêté n° [...] en date du [...] portant autorisation de travail à temps partiel pour raison thérapeutique ; [\*SELON LA SITUATION DE L'AGENT\*]

Vu l'arrêté n° [...] en date du [...] portant renouvellement de l'autorisation de travail à temps partiel pour raison thérapeutique ; [\*SELON LA SITUATION DE L'AGENT\*]

Vu la demande de l'intéressé[e] ;

Vu le certificat médical concernant l'intéressé[e],

## Arrêt[e]:

Article 1er

[M. / Mme] [Nom] [Prénom], agent[e] contractuel[le] de droit public de [...] (catégorie hiérarchique), affecté[e] au sein de : [affectation administrative] - [affectation opérationnelle], à temps partiel pour raison thérapeutique, d'une durée égale à [...]% de la durée à temps plein, est autorisé[e] à porter cette quotité à [...]% à compter du [...] et jusqu'au [...] inclus.

Article 2

Durant cette période, l'intéressé[e] perçoit une rémunération correspondant aux [...]/[...] de sa rémunération, ainsi que, le cas échéant, des primes et indemnités de toutes natures afférentes à son emploi et de l'indemnité de résidence. Le supplément familial de traitement est aussi versé, le cas échéant, en proportion mais ne peut être inférieur au montant minimum versé à un agent travaillant à temps plein ayant le même nombre d'enfants à charge.

Article 3 : Les autres dispositions de l'arrêté n° [...] sont inchangées

**Article 4** 

L'intéressé[e] dispose d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative, à compter de la notification de la présente décision pour la contester devant la juridiction administrative territorialement

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5

[Le directeur [La directrice] des ressources humaines du ministère de [...] est chargé[e] de l'exécution du présent arrêté.]

Fait le (...)

Pour le [la] ministre et par délégation :

Pour le directeur [la directrice] des ressources humaines et par délégation :

[Fonction],

[Prénom + NOM]